

Journal officiel

des Communautés européennes

ISSN 0378-7052

C 328

32^e année

30 décembre 1989

Edition
de langue française

Communications et informations

<u>Numéro d'information</u>	Sommaire	Page
	I <i>Communications</i>	
	Conseil	
89/C 328/01	Résolution du Conseil et des ministres du Travail et des Affaires sociales, réunis au sein du Conseil, du 30 novembre 1989 concernant la mise en place d'un observatoire européen de l'emploi	1
	Commission	
89/C 328/02	Communication de la Commission concernant, lors de la mise en œuvre de la directive 89/656/CEE du Conseil du 30 novembre 1989, l'évaluation du point de vue de la sécurité des équipements de protection individuelle en vue de leur choix et de leur utilisation	3

I

(Communications)

CONSEIL

RÉSOLUTION DU CONSEIL ET DES MINISTRES DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL

du 30 novembre 1989

concernant la mise en place d'un observatoire européen de l'emploi

(89/C 328/01)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET LES MINISTRES DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu la résolution du Conseil, du 22 décembre 1986, concernant un programme d'action pour la croissance de l'emploi⁽¹⁾,

vu la résolution du Conseil, du 5 juin 1989, concernant la formation professionnelle continue⁽²⁾,

vu les conclusions des réunions du Conseil européen tenues à Hanovre les 27 et 28 juin 1988, à Rhodes les 2 et 3 décembre 1988 et à Madrid les 26 et 27 juin 1989,

considérant que l'achèvement du marché intérieur apportera un surcroît de croissance de nature à permettre la création à moyen terme d'un nombre élevé d'emplois supplémentaires dans les États membres;

considérant qu'une première phase d'accroissement de la concurrence et d'intensification des restructurations pourra s'accompagner de pertes et de transformations d'emploi localisées dans certaines régions et dans certains secteurs;

considérant que l'une des conditions nécessaires à la réussite de ces mutations est le repérage suffisamment précoce des problèmes par tous les acteurs concernés, afin de limiter au maximum les effets négatifs prévisibles au cours de cette période transitoire et d'amplifier en revanche le plus possible les effets positifs escomptés à moyen terme;

considérant, par ailleurs, que dans de nombreux secteurs commencent à apparaître des pénuries de main-d'œuvre qualifiée et que, dans certains États membres, en raison de leur situation particulière sur le plan démographique, la population active est en régression;

considérant que les politiques de l'emploi sont du ressort des États membres;

considérant que, conformément au droit communautaire, la Commission a un rôle important à jouer dans le domaine de l'emploi;

considérant que les partenaires sociaux doivent être étroitement associés à une démarche d'investigation et de recherche de solutions concrètes et que cette coopération est de nature à faire progresser les économies des États membres;

considérant qu'il importe de mettre à la disposition des acteurs de la vie économique et sociale les éléments de connaissance nécessaires à la définition de stratégies tenant compte de la situation de l'emploi dans les secteurs concernés par l'achèvement du marché intérieur,

INVITENT la Commission et les États membres à mettre en place un observatoire européen de l'emploi dont la mission est d'analyser, sur une base permanente, l'évolution prévisible de l'emploi, en s'attachant aux secteurs concernés par l'achèvement du marché intérieur, en tenant compte des travaux déjà effectués au niveau communautaire, à savoir de:

- collecter les informations disponibles auprès des États membres sur les perspectives d'évolution de l'emploi et des qualifications dans les secteurs d'activité les plus affectés par l'achèvement du marché intérieur,

(1) JO n° C 340 du 31. 12. 1986, p. 1.

(2) JO n° C 148 du 15. 6. 1989, p. 1.

- assurer une synthèse des informations collectées qui permette de dégager les grandes lignes des évolutions de ces secteurs,
- diffuser largement, dans une perspective opérationnelle, les résultats des travaux visés au deuxième tiret, à tous les responsables économiques et sociaux et plus particulièrement aux partenaires sociaux de la Communauté;

INVITENT la Commission, en liaison avec les États membres et après consultation des partenaires sociaux, à leur présenter régulièrement les thèmes et secteurs d'activité qui font l'objet de la mission dévolue à l'observatoire et à présenter au Conseil, à l'occasion du débat annuel sur l'emploi, la synthèse des travaux effectués sur ces thèmes et sur ces secteurs;

INVITENT la Commission à prendre, dès le début de l'année 1990, les dispositions nécessaires à la mise en

place de l'observatoire en faisant appel aux ressources humaines et financières dont elle dispose;

INVITENT les États membres à collaborer avec la Commission pour assurer le fonctionnement de l'observatoire;

INVITENT en particulier chacun des États membres à désigner un coordonnateur national chargé de fournir les informations visées au point 1 premier tiret et d'apporter toute l'aide appropriée à la Commission dans sa mission, en créant ainsi un réseau sur le plan communautaire en vue de concourir à la réalisation de la mission visée au point 1;

ESTIMENT que les informations fournies dans le cadre de l'observatoire devraient contribuer à permettre aux États membres et à la Commission de réfléchir, entre autres, sur l'amélioration de l'impact du Fonds social européen sur l'emploi et la création d'emplois.

COMMISSION

Communication de la Commission concernant, lors de la mise en œuvre de la directive 89/656/CEE du Conseil du 30 novembre 1989⁽¹⁾, l'évaluation du point de vue de la sécurité des équipements de protection individuelle en vue de leur choix et de leur utilisation

(89/C 328/02)

I. La directive 89/656/CEE du Conseil concernant les prescriptions minimales pour l'utilisation par les travailleurs d'équipements de protection individuelle (EPI) prévoit dans son article 6 premier alinéa que des règles générales d'utilisation sont fixées dans chacun des États membres. Ces règles doivent indiquer notamment les circonstances et les situations de risque dans lesquelles l'utilisation de tels équipements est nécessaire, dès lors que des moyens de protection collective ne peuvent être employés. L'article 6 troisième alinéa de la même directive précise que les partenaires sociaux doivent être consultés au préalable sur les règles d'utilisation à établir.

II. Des informations utiles pour la fixation de ces règles figurent dans les annexes de la directive; ces annexes sont indicatives et non exhaustives.

La Commission considère qu'il peut s'avérer utile que d'autres informations soient disponibles lors de la consultation suscitée afin d'en accroître l'efficacité: l'établissement de règles d'utilisation de bonne qualité doit être considéré en effet comme une condition préalable et nécessaire afin de rendre optimal l'usage des EPI. Parmi ces informations complémentaires, les facteurs à prendre en compte lors du choix et de l'utilisation de chacun des grands types d'EPI sont à considérer comme des données importantes et de nature à aider les partenaires sociaux lors de la consultation prévue à l'article 6 troisième alinéa.

III. La Commission attache en outre d'une manière générale une grande importance à la consultation et à la participation des travailleurs et/ou de leurs représentants sur toutes les matières touchant la sécurité et la santé des travailleurs (conformément aux dispositions de l'article 11 de la directive 89/391/CEE du Conseil du 12 juin 1989)⁽²⁾.

Ainsi, en ce qui concerne spécifiquement l'utilisation par les travailleurs d'EPI, la Commission estime que lors de la mise en œuvre de l'article 8 de la directive en rapport, la consultation et la participation des travailleurs devraient porter, en complément et sans préjudice de ce que prévoit cet article 8, sur toutes données qui s'avèreraient utiles.

IV. En vue donc de promouvoir une meilleure mise en œuvre de la directive du Conseil concernant les prescriptions minimales pour l'utilisation par les travailleurs d'équipements de protection individuelle, et considérant que, compte tenu de l'objet même de la directive, la diffusion de toutes informations ou données complémentaires et pertinentes devrait permettre d'accroître l'efficacité des dispositions qu'elle contient et notamment celles figurant à l'article 6 premier et troisième alinéas et à l'article 8, la Commission demande aux États membres d'assurer sous la forme qu'ils jugeront la plus appropriée, une large diffusion, notamment auprès des autorités compétentes et des partenaires sociaux, des informations contenues dans l'annexe de cette communication afin de pouvoir servir de documents de référence lors de la mise en œuvre de la directive 89/656/CEE du Conseil.

⁽¹⁾ JO n° L 393 du 30. 12. 1989.

⁽²⁾ JO n° L 183 du 29. 6. 1989, p. 1.

ANNEXE

Indications non exhaustives pour l'évaluation d'équipements de protection individuelle

1. Casques de protection pour l'industrie.
2. Protecteurs des yeux et du visage.
3. Protecteurs de l'ouïe.
4. Protecteurs des voies respiratoires.
5. Gants de protection.
6. Chaussures et bottes de sécurité.
7. Vêtements de protection.
8. Gilets de sauvetage pour l'industrie.
9. Protecteurs contre les chutes.

1. CASQUES DE PROTECTION POUR L'INDUSTRIE

Risques	Origines et forme des risques	Facteurs à prendre en compte du point de vue de la sécurité pour le choix et l'utilisation de l'équipement
---------	-------------------------------	--

RISQUES À COUVRIR

Actions mécaniques	<ul style="list-style-type: none"> — Chutes d'objets, chocs — Écrasement latéral — Pointes de pistolets de scellement 	<ul style="list-style-type: none"> — Capacité d'amortissement des chocs — Résistance à la perforation — Rigidité latérale — Résistance aux tirs
Actions électriques	<ul style="list-style-type: none"> — Basse tension électrique 	<ul style="list-style-type: none"> — Isolation électrique
Actions thermiques	<ul style="list-style-type: none"> — Froid ou chaleur — Projection de métal en fusion 	<ul style="list-style-type: none"> — Maintien des fonctions de protection à basses et hautes températures — Résistance aux projections de métaux en fusion
Non-visibilité	<ul style="list-style-type: none"> — Perception insuffisante 	<ul style="list-style-type: none"> — Couleur de signalisation/rétroflexion

RISQUES LIÉS À L'ÉQUIPEMENT

Inconfort et gêne au travail	<ul style="list-style-type: none"> — Confort au porter insuffisant 	<ul style="list-style-type: none"> — Conception ergonomique: <ul style="list-style-type: none"> — poids — hauteur de port — adaptation à la tête — ventilation
Accidents et dangers pour la santé	<ul style="list-style-type: none"> — Mauvaise compatibilité — Manque d'hygiène — Mauvaise stabilité, chute du casque — Contact avec des flammes 	<ul style="list-style-type: none"> — Qualités des matériaux — Facilité d'entretien — Tenue du casque sur la tête — Incombustibilité et résistance à la flamme
Altération de la fonction de protection due au vieillissement	<ul style="list-style-type: none"> — Intempéries, conditions ambiantes, nettoyage, utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> — Résistance de l'équipement aux agressions industrielles — Maintien de la fonction protection pendant toute la durée de vie de l'équipement.

RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT

Efficacité de la protection insuffisante	— Mauvais choix de l'équipement	— Choix de l'équipement en fonction de la nature et de l'importance des risques et des contraintes industrielles : — respect des indications du fabricant (notice d'utilisation) — respect du marquage de l'équipement (ex. : classes de protection, marque correspondant à une utilisation spécifique) — Choix de l'équipement en rapport avec les facteurs individuels de l'utilisateur
	— Mauvaise utilisation de l'équipement	— Utilisation appropriée de l'équipement et connaissance du risque — Respect des indications du fabricant
	— Encrassement, usure ou détérioration de l'équipement	— Maintien en bon état — Contrôles réguliers — Remplacement en temps opportun — Respect des indications du fabricant

2. PROTECTEURS DES YEUX ET DU VISAGE

Risques	Origines et forme des risques	Facteurs à prendre en compte du point de vue de la sécurité pour le choix et l'utilisation de l'équipement
---------	-------------------------------	--

RISQUES À COUVRIR

Actions générales non spécifiques	— Contraintes liées à l'utilisation — Pénétration de corps étrangers de faible énergie	— Oculaire ayant une résistance mécanique suffisante et un mode de rupture en éclats non dangereux — Étanchéité et résistance
Actions mécaniques	— Particules à haute vitesse, éclats, projection — Pointes de pistolets de scellement	— Résistance mécanique
Actions thermiques/mécaniques	— Particules incandescentes animées d'une grande vitesse	— Résistance aux produits incandescents ou en fusion
Action du froid	— Hypothermie des yeux	— Étanchéité au visage
Action chimique	— Irritation par des : — gaz — aérosols — poussières — fumées	— Étanchéité (protection latérale) et résistance chimique
Action des rayonnements	— Sources techniques de rayonnements infrarouge, visibles et ultraviolet, de radiations ionisantes et de rayonnement laser — Rayonnement naturel : lumière du jour	— Caractéristiques filtrantes de l'oculaire — Étanchéité du rayonnement de la monture — Monture opaque au rayonnement

RISQUES LIÉS À L'ÉQUIPEMENT

Inconfort et gêne au travail	— Confort au porter insuffisant : — masse trop importante — transpiration augmentée — maintien déficient, pression de contact trop élevée	— Conception ergonomique : — masse réduite — ventilation suffisante, oculaire antibuée — adaptabilité individuelle à l'utilisateur
Accidents et dangers pour la santé	— Mauvaise compatibilité — Manque d'hygiène	— Qualités des matériaux — Facilité d'entretien
	— Risque de coupure due à la présence d'arêtes coupantes	— Arêtes et rebords arrondis — Utilisation d'oculaires de sécurité

RISQUES LIÉS À L'ÉQUIPEMENT

Accidents et dangers pour la santé	<ul style="list-style-type: none"> — Altération de la vision liée à de mauvaises qualités optiques, telles que distorsion des images, modification des couleurs en particulier des signaux, diffusion — Réduction du champ visuel — Reflets — Changement brutal et important de transparence (clair-foncé) — Oculaire embuë 	<ul style="list-style-type: none"> — Veiller à la classe de qualité optique — Utiliser des oculaires résistant à l'abrasion — Oculaires de dimensions suffisantes — Oculaires et monture antireflets — Vitesse de réaction des oculaires (photochromiques) — Équipement antibuëe
Altération de la fonction de protection due au vieillissement	<ul style="list-style-type: none"> — Intempéries, conditions ambiantes, nettoyage, utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> — Résistance du protecteur aux agressions industrielles — Maintien de la fonction protection pendant toute la durée d'utilisation

RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT

Efficacité de la protection insuffisante	<ul style="list-style-type: none"> — Mauvais choix de l'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> — Choix de l'équipement en fonction de la nature et de l'importance des risques et des contraintes industrielles: <ul style="list-style-type: none"> — Respect des indications du fabricant (notice d'utilisation) — Respect du marquage de l'équipement (ex.: classes de protection, marque correspondant à une utilisation spécifique) — Choix de l'équipement en rapport avec les facteurs individuels de l'utilisateur
	<ul style="list-style-type: none"> — Mauvaise utilisation de l'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> — Utilisation appropriée de l'équipement et connaissance du risque — Respect des indications du fabricant
	<ul style="list-style-type: none"> — Encrassement, usure ou détérioration de l'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> — Maintien en bon état — Contrôles réguliers — Remplacement en temps opportun — Respect des indications du fabricant

3. PROTECTEURS DE L'OUÏE

Risques	Origines et forme des risques	Facteur à prendre en compte du point de vue de la sécurité pour le choix et l'utilisation de l'équipement
---------	-------------------------------	---

RISQUES À COUVRIR

Action du bruit	<ul style="list-style-type: none"> — Bruit continu — Bruit impulsif 	<ul style="list-style-type: none"> — Atténuation acoustique suffisante pour chaque situation sonore
Actions thermiques	<ul style="list-style-type: none"> — Projections de gouttes de métal, par exemple lors du soudage 	<ul style="list-style-type: none"> — Résistance aux produits fondus ou incandescents

RISQUES LIÉS À L'ÉQUIPEMENT

Inconfort et gêne au travail	<ul style="list-style-type: none"> — Confort au porter insuffisant: <ul style="list-style-type: none"> — masse trop élevée — pression trop importante — transpiration augmentée — maintien en position insuffisant 	<ul style="list-style-type: none"> — Conception ergonomique: <ul style="list-style-type: none"> — masse — effort et pression d'application — adaptabilité individuelle
Limitation de la capacité de communication acoustique	<ul style="list-style-type: none"> — Détérioration de l'intelligibilité de la parole, de la reconnaissance des signaux, de la reconnaissance des bruits informatifs liés au travail, de la localisation directionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> — Variation de l'atténuation avec la fréquence, baisse des performances acoustiques — Possibilité de remplacer les coquilles par des bouchons d'oreilles — Choix après épreuve auditive — Utilisation d'un protecteur électroacoustique approprié

RISQUES LIES A L'EQUIPEMENT

Accidents et dangers pour la santé	<ul style="list-style-type: none"> — Mauvaise compatibilité — Manque d'hygiène — Matériaux inadaptés — Arêtes vives — Pincement de la chevelure — Contact avec des corps incandescents — Contact avec la flamme 	<ul style="list-style-type: none"> — Qualités des matériaux — Facilité d'entretien — Possibilité de remplacement des oreillettes par des coquilles, utilisation de bouchons d'oreilles jetables — Limitation du diamètre des fibres minérales des bouchons d'oreilles — Arêtes et angles arrondis — Elimination des éléments de pincement — Résistance à la combustion et à la fusion — Ininflammabilité, résistance à la flamme
Altération de la fonction de protection due au vieillissement	<ul style="list-style-type: none"> — Intempéries, conditions ambiantes, nettoyage, utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> — Résistance du protecteur aux agressions industrielles — Maintien de la fonction protection pendant toute la durée de vie de l'équipement

RISQUES LIES A L'UTILISATION DE L'EQUIPEMENT

Efficacité de la protection insuffisante	<ul style="list-style-type: none"> — Mauvais choix de l'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> — Choix de l'équipement en fonction de la nature de l'importance des risques et des contraintes industrielles: <ul style="list-style-type: none"> — respect des indications du fabricant (notice d'utilisation) — respect du marquage de l'équipement (ex.: classes de protection, marque correspondant à une utilisation spécifique) — Choix de l'équipement en rapport avec les facteurs individuels de l'utilisateur
	<ul style="list-style-type: none"> — Mauvaise utilisation de l'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> — Utilisation appropriée de l'équipement et en connaissance du risque — Respect des indications du fabricant
	<ul style="list-style-type: none"> — Encrassement, usure ou détérioration de l'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> — Maintien en bon état — Contrôles réguliers — Remplacement en temps opportun — Respect des indications du fabricant

4. PROTECTEURS DES VOIES RESPIRATOIRES

Risques	Origines et forme des risques	Facteurs à prendre en compte du point de vue de la sécurité pour le choix et l'utilisation de l'équipement
---------	-------------------------------	--

RISQUES À COUVRIR

Actions de substances dangereuses contenues dans l'air respirable	<ul style="list-style-type: none"> — Polluants atmosphériques particuliers (poussières, fumées, aérosols) 	<ul style="list-style-type: none"> — Filtres à particules d'efficacité appropriée (classe de filtration) à la concentration, à la toxicité/nocivité pour la santé et au spectre granulométrique des particules — Sont à considérer avec une attention particulière les particules liquides (gouttelettes)
	<ul style="list-style-type: none"> — Polluants sous forme de gaz et de vapeurs 	<ul style="list-style-type: none"> — Choix de types de filtres antigaz appropriés et des classes en fonction des concentrations, de la toxicité/nocivité pour la santé, de la durée d'utilisation envisagée et des difficultés du travail
	<ul style="list-style-type: none"> — Polluants sous forme d'aérosols particuliers et gazeux 	<ul style="list-style-type: none"> — Choix des combinaisons appropriées de filtres analogue à celui des filtres particuliers et des filtres antigaz
Manque d'oxygène dans l'air respirable	<ul style="list-style-type: none"> — Retention d'oxygène — Refoulement de l'oxygène 	<ul style="list-style-type: none"> — Garantie d'alimentation en oxygène à travers l'équipement — Respect de la capacité en oxygène de l'équipement en rapport avec le temps d'intervention

RISQUES LIÉS À L'ÉQUIPEMENT

Inconfort et gêne au travail	<ul style="list-style-type: none"> — Confort au porter insuffisant: <ul style="list-style-type: none"> — taille — masse — alimentations — résistance respiratoire — microclimat sous le masque — utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> — Conception ergonomique: <ul style="list-style-type: none"> — adaptabilité — masse faible, bonne répartition des masses — aucune gêne des mouvements de la tête — résistance respiratoire et surpression dans la zone respiratoire — appareil avec soupapes, ventilation assistée — manipulation/utilisation simples
Accidents et dangers pour la santé	<ul style="list-style-type: none"> — Mauvaise compatibilité — Manque d'hygiène — Non-étanchéité (fuite) — Enrichissement en CO₂ de l'air inspiré — Contact avec des flammes, des étincelles ou des projections des métaux en fusion — Réduction du champ visuel — Contamination 	<ul style="list-style-type: none"> — Qualités des matériaux — Facilité d'entretien et de désinfection — Appui étanche de la pièce faciale sur le visage du porteur; étanchéité de l'équipement — Équipement muni de soupapes respiratoires, selon le cas, à ventilation assistée ou à absorbeurs de CO₂ — Utilisation de matériaux ininflammables — Étendue suffisante du champ visuel — Résistance, aptitude à la décontamination
Altération de la fonction de protection due au vieillissement	<ul style="list-style-type: none"> — Intempéries, conditions ambiantes, nettoyage, utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> — Résistance de l'équipement aux agressions industrielles — Maintien de la fonction protection pendant toute la durée de vie de l'équipement

RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT

Efficacité de la protection insuffisante	<ul style="list-style-type: none"> — Mauvais choix de l'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> — Choix de l'équipement en fonction de la nature et de l'importance des risques et des contraintes industrielles: <ul style="list-style-type: none"> — respect des indications du fabricant (notice d'utilisation) — respect du marquage de l'équipement (ex.: classes de protection, marque correspondant à une utilisation spécifique) — respect des limites d'emploi et des durées d'utilisation; en cas de trop fortes concentrations ou de manque d'oxygène, des appareils isolants sont à utiliser au lieu d'appareils filtrants — Choix de l'équipement en rapport avec les facteurs individuels de l'utilisateur et de la possibilité d'adaptation
	<ul style="list-style-type: none"> — Mauvaise utilisation de l'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> — Utilisation appropriée de l'équipement et en connaissance du risque — Respect des règles d'emploi des informations et instructions du fabricant, des organismes de sécurité et des laboratoires d'essais
	<ul style="list-style-type: none"> — Encrassement, usure ou détérioration de l'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> — Maintien en bon état — Contrôles réguliers — Respect des durées d'utilisation — Remplacement en temps opportun — Respect des instructions du fabricant

5. GANTS DE PROTECTION

Risques	Origines et formes des risques	Facteurs à prendre en compte du point de vue de la sécurité pour le choix et l'utilisation de l'équipement
---------	--------------------------------	--

RISQUES A COUVRIR

Actions générales	<ul style="list-style-type: none"> — Par contact — Sollicitations liées à l'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> — Enveloppement de la main — Résistance à la déchirure, allongement, résistance à l'abrasion
Actions mécaniques	<ul style="list-style-type: none"> — Par abrasifs de décapage, objets coupants ou pointus — Chocs 	<ul style="list-style-type: none"> — Résistance à la pénétration, à la piqûre et à la coupure — Rembourrage
Actions thermiques	<ul style="list-style-type: none"> — Produits brûlants ou froids, température ambiante — Contact avec des flammes — Actions lors de travaux de soudage 	<ul style="list-style-type: none"> — Isolation contre le froid ou la chaleur — Ininflammabilité, résistance à la flamme — Protection et résistance au rayonnement et aux projections de métaux en fusion
Actions électriques	<ul style="list-style-type: none"> — Tension électrique 	<ul style="list-style-type: none"> — Isolation électrique
Actions chimiques	<ul style="list-style-type: none"> — Dommages dus à des actions chimiques 	<ul style="list-style-type: none"> — Étanchéité, résistance
Actions des vibrations	<ul style="list-style-type: none"> — Vibrations mécaniques 	<ul style="list-style-type: none"> — Atténuation des vibrations
Contamination	<ul style="list-style-type: none"> — Contact avec des produits radioactifs 	<ul style="list-style-type: none"> — Étanchéité, aptitude à la décontamination, résistance

RISQUES LIÉS À L'ÉQUIPEMENT

Inconfort et gêne au travail	<ul style="list-style-type: none"> — Confort au porter insuffisant 	<ul style="list-style-type: none"> — Conception ergonomique: <ul style="list-style-type: none"> — masse, progression des tailles, masse surfacique, confort, perméabilité à la vapeur d'eau
Accidents et dangers pour la santé	<ul style="list-style-type: none"> — Mauvaise compatibilité — Manque d'hygiène — Happement 	<ul style="list-style-type: none"> — Qualités des matériaux — Facilité d'entretien — Forme ajustée, façonnage
Altération de la fonction de protection due au vieillissement	<ul style="list-style-type: none"> — Intempéries, conditions ambiantes, nettoyage, utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> — Résistance du protecteur aux agressions industrielles — Maintien de la fonction protection pendant toute la durée de vie de l'équipement — Conservation des dimensions

RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT

Efficacité de la protection insuffisante	<ul style="list-style-type: none"> — Mauvais choix de l'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> — Choix de l'équipement en fonction de la nature de l'importance des risques et des contraintes industrielles: <ul style="list-style-type: none"> — respect des indications du fabricant (notice d'utilisation) — respect du marquage de l'équipement (ex.: classes de protection, marque correspondant à une utilisation spécifique) — Choix de l'équipement en rapport avec les facteurs individuels de l'utilisateur
	<ul style="list-style-type: none"> — Mauvaise utilisation de l'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> — Utilisation appropriée de l'équipement et en connaissance du risque — Respect des indications du fabricant
	<ul style="list-style-type: none"> — Encrassement, usure ou détérioration de l'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> — Maintien en bon état — Contrôles réguliers — Remplacement en temps opportun — Respect des indications du fabricant

6. CHAUSSURES ET BOTTES DE SÉCURITÉ

Risques	Origines et forme de risques	Facteurs à prendre en compte du point de vue de la sécurité pour le choix et l'utilisation de l'équipement
---------	------------------------------	--

RISQUES À COUVRIR

Actions mécaniques	<ul style="list-style-type: none"> — Chutes d'objets ou écrasement de l'avant du pied — Chute et impact sur le talon du pied — Chute par glissade — Marche sur objets pointus et coupants — Action sur <ul style="list-style-type: none"> — les malléoles — le métatarse — la jambe 	<ul style="list-style-type: none"> — Résistance du bout de l'article chaussant — Capacité d'absorption d'énergie du talon de l'article chaussant — Renforcement du contrefort — Résistance au glissement du semelage — Qualités de la semelle antiperforation — Existence d'une protection efficace <ul style="list-style-type: none"> — des malléoles — du métatarse — de la jambe
Actions électriques	<ul style="list-style-type: none"> — Basse et moyenne tension — Haute tension 	<ul style="list-style-type: none"> — Isolement électrique — Conductibilité électrique
Actions thermiques	<ul style="list-style-type: none"> — Froid ou chaleur — Projections de métaux en fusion 	<ul style="list-style-type: none"> — Isolement thermique — Résistance et étanchéité
Actions chimiques	<ul style="list-style-type: none"> — Poussières ou liquides agressifs 	<ul style="list-style-type: none"> — Résistance et étanchéité

RISQUES LIÉS À L'ÉQUIPEMENT

Inconfort et gêne au travail	<ul style="list-style-type: none"> — Confort au porter insuffisant: <ul style="list-style-type: none"> — mauvaise adaptation de la chaussure au pied — mauvaise évacuation de la transpiration — fatigue liée à l'utilisation de l'équipement — pénétration d'humidité 	<ul style="list-style-type: none"> — Conception ergonomique: <ul style="list-style-type: none"> — forme, rembourrage, pointure de la chaussure — perméabilité à la vapeur d'eau et capacité d'absorption d'eau — flexibilité, masse — étanchéité
Accidents et dangers pour la santé	<ul style="list-style-type: none"> — Mauvaise compatibilité — Manque d'hygiène — Risque de luxations et d'entorses dû au mauvais maintien du pied 	<ul style="list-style-type: none"> — Qualités des matériaux — Facilité d'entretien — Rigidité transversale de la chaussure et de la cambrure chaussant
Altération de la fonction de protection due au vieillissement	<ul style="list-style-type: none"> — Intempéries, conditions ambiantes, nettoyage, utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> — Résistance à la corrosion, à l'abrasion, à la fatigue de la semelle — Résistance aux agressions industrielles de l'équipement — Maintien de la fonction protection pendant toute la durée d'utilisation
Charge électrostatique du porteur	<ul style="list-style-type: none"> — Décharge électrostatique 	<ul style="list-style-type: none"> — Conductibilité électrique

RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT

Efficacité de la protection insuffisante	<ul style="list-style-type: none"> — Mauvais choix de l'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> — Choix de l'équipement en fonction de la nature et de l'importance des risques et des contraintes industrielles: <ul style="list-style-type: none"> — respect des indications du fabricant (notice d'utilisation) — respect du marquage de l'équipement (ex.: classes de protection, marque correspondant à une utilisation spécifique) — Choix de l'équipement en rapport avec les facteurs individuels de l'utilisateur
--	---	--

RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT

Efficacité de la protection insuffisante	— Mauvaise utilisation de l'équipement	— Utilisation appropriée de l'équipement et en connaissance du risque — Respect des indications du fabricant
	— Encrassement, usure ou détérioration de l'équipement	— Maintien en bon état — Contrôles réguliers — Remplacement en temps opportun — Respect des indications du fabricant

7. VÊTEMENTS DE PROTECTION

Risques	Origines et forme des risques	Facteurs à prendre en compte du point de vue de la sécurité pour le choix et l'utilisation de l'équipement
---------	-------------------------------	--

RISQUES À COUVRIR

Actions générales	— Par contact — Sollicitations liées à l'utilisation	— Couverture du tronc — Résistance au déchirement, allongement, tenue à la déchirure amorcée
Actions mécaniques	— Par abrasifs de decapage, objets pointus et coupants	— Résistance à la pénétration
Actions thermiques	— Produits brûlants ou froids, température ambiante — Contact avec des flammes — Par travaux de soudage	— Isolation contre le froid ou la chaleur, maintien de la fonction de protection — Incombustibilité, résistance à la flamme — Protection et résistance au rayonnement et aux projections de métaux en fusion
Action de l'électricité	— Tension électrique	— Isolation électrique
Actions chimiques	— Dommages dus à des actions chimiques	— Étanchéité et résistance aux agressions chimiques
Action de l'humidité	— Pénétration d'eau	— Perméabilité à l'eau
Non visibilité	— Perception insuffisante	— Couleur vive, rétro-réflexion
Contamination	— Contact avec des produits radioactifs	— Étanchéité, aptitude à la décontamination, résistance

RISQUES LIÉS À L'ÉQUIPEMENT

Inconfort et gêne au travail	— Confort au porter insuffisant	— Conception ergonomique: — dimensions, progression des tailles, masse surfacique, confort, perméabilité à la vapeur d'eau
Accidents et dangers pour la santé	— Mauvaise compatibilité — Manque d'hygiène — Happement	— Qualités des matériaux — Facilité d'entretien — Forme ajustée, façonnage
Altération de la fonction de protection due au vieillissement	— Intempéries, conditions ambiantes, nettoyage, utilisation	— Résistance du protecteur aux agressions industrielles — Maintien de la fonction protection pendant toute la durée d'utilisation — Conservation des dimensions

RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT

Efficacité de la protection insuffisante	— Mauvais choix de l'équipement	— Choix de l'équipement en fonction de la nature et de l'importance des risques et des contraintes industrielles: — respect des indications du fabricant (notice d'utilisation) — respect du marquage de l'équipement (ex.: classes de protection, marque correspondant à une utilisation spécifique) — Choix de l'équipement en rapport avec les facteurs individuels de l'utilisateur
	— Mauvaise utilisation de l'équipement	— Utilisation appropriée de l'équipement et en connaissance du risque — Respect des indications du fabricant
	— Encrassement, usure ou détérioration de l'équipement	— Maintien en bon état — Contrôles réguliers — Remplacement en temps opportun — Respect des indications du fabricant

8. GILETS DE SAUVETAGE POUR L'INDUSTRIE

Risques	Origines et forme des risques	Facteurs à prendre en compte du point de vue de la sécurité pour le choix et l'utilisation de l'équipement
---------	-------------------------------	--

RISQUES À COUVRIR

Noyade	— Chute à l'eau d'une personne en vêtements de travail, éventuellement sans connaissance ou privée de ses moyens physiques	— Flottabilité suffisante — Capacité de retournement en position stable, même en cas d'inconscience du porteur — Temps de gonflage — Déclenchement du dispositif de gonflage automatique — Franc bord (maintien de la bouche et du nez hors de l'eau)
--------	--	---

RISQUES LIÉS À L'ÉQUIPEMENT

Inconfort et gêne au travail	— Gêne due à des dimensions ou une forme inappropriées	— Conception ergonomique ne restreignant pas la vision, la respiration et les mouvements du porteur — Disposition correcte des organes de manœuvre
Accidents et dangers pour la santé	— Arrachement du gilet lors d'une chute dans l'eau — Endommagement de la veste au cours de l'utilisation — Altération de la fonction du système de gonflage — Emploi non conforme	— Conception du gilet (maintien en position) — Résistance aux agressions mécaniques (choc, écrasement, perforation, surpression) — Maintien de la fonction sécurité dans toutes les conditions d'emploi — Caractéristiques du gaz de remplissage (masse de la charge de gaz, innocuité) — Efficacité du dispositif de gonflage automatique (également après un temps de stockage important) — Possibilité de déclenchement manuel — Existence d'un dispositif buccal de gonflage accessible par le porteur même lorsqu'il porte le gilet — Consignes d'emploi sommaires portées de façon indélébile sur le gilet
Altération de la fonction de protection due au vieillissement	— Intempéries, conditions ambiantes, nettoyage, utilisation	— Résistance aux agressions chimiques, biologiques et physiques: eau de mer, détergents, hydrocarbures, microorganismes (bactéries, moisissures) — Résistance aux agressions climatiques: contraintes thermiques, humidité, pluie, projections d'eau, rayonnement solaire — Résistance des matériaux constitutifs et des enveloppes de protection: déchirure, abrasion, inflammabilité, projection de métaux en fusion (soudage)

RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT

Efficacité de la protection insuffisante	— Mauvais choix de l'équipement	— Choix de l'équipement en fonction de la nature et de l'importance des risques et des contraintes industrielles : — respect des indications du fabricant (notice d'utilisation) — respect du marquage de l'équipement (ex.: classes de protection, marque correspondant à une utilisation spécifique) — Choix de l'équipement en rapport avec les facteurs individuels de l'utilisateur
	— Mauvaise utilisation de l'équipement	— Utilisation appropriée de l'équipement et en connaissance du risque — Respect des indications du fabricant — Respect des consignes d'emploi sommaires
	— Encrassement, usure ou détérioration de l'équipement	— Maintien en bon état — Contrôles réguliers — Remplacement en temps opportun — Respect des indications du fabricant

9. PROTECTEURS CONTRE LES CHUTES

Risques	Origines et forme de risques	Facteurs à prendre en compte du point de vue de la sécurité pour le choix et l'utilisation de l'équipement
---------	------------------------------	--

RISQUES À COUVRIR

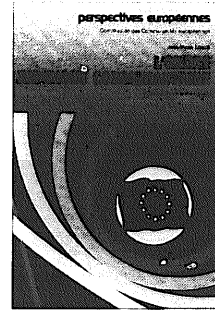
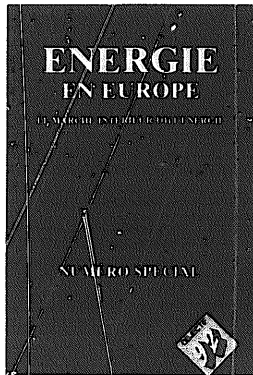
Impact	— Chute de hauteur — Perte de l'équilibre	— Résistance et aptitude de l'équipement et du point d'accrochage (ancrage)
--------	--	---

RISQUES LIÉS À L'ÉQUIPEMENT

Inconfort et gêne au travail sante	— Conception ergonomique insuffisante	— Conception ergonomique : — mode de construction — masse — flexibilité — facilité d'endossement — dispositif de préhension avec réglage automatique en longueur
	— Limitation de la liberté de mouvement	
Accidents et dangers pour la sante	— Contrainte dynamique exercée sur l'équipement et l'utilisateur durant le freinage de la chute	— Aptitude de l'équipement : — répartition des efforts de freinage sur des parties du corps possédant une certaine capacité d'absorption — réduction de la force de freinage — distance de freinage — position de la boucle de fixation
	— Pendulage et choc latéral	— Point d'accrochage au-dessus de la tête, accrochage en d'autres points (ancrage)
	— Charge statique en suspension exercée par les sangles	— Conception de l'équipement (répartition des efforts)
	— Trebuchement sur le dispositif de liaison	— Dispositif de liaison court par exemple, réducteur long, stop-chute
Altération de la fonction de protection due au vieillissement	— Altération de la résistance mécanique liée aux intempéries, aux conditions d'ambiance, au nettoyage et à l'utilisation	— Résistance à la corrosion — Résistance de l'équipement aux agressions industrielles — Maintien de la fonction de protection pendant toute la durée d'utilisation

RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT

Efficacité de la protection insuffisante	— Mauvais choix de l'équipement	<ul style="list-style-type: none"> — Choix de l'équipement en fonction de la nature de l'importance des risques et des contraintes industrielles: <ul style="list-style-type: none"> — respect des indications du fabricant (notice d'utilisation) — respect du marquage de l'équipement (ex.: classes de protection, marque correspondant à une utilisation spécifique) — Choix de l'équipement en rapport avec les facteurs individuels de l'utilisateur
	— Mauvaise utilisation de l'équipement	<ul style="list-style-type: none"> — Utilisation appropriée de l'équipement — connaissance du risque — Respect des indications du fabricant
	— Encrassement, usure ou détérioration de l'équipement	<ul style="list-style-type: none"> — Maintien en bon état — Contrôles réguliers — Remplacement en temps opportun — Respect des indications du fabricant



TÉLÉCOMMUNICATIONS EN EUROPE

par Herbert Ungerer avec la collaboration de Nicholas Costello.

La convergence des techniques des télécommunications, de l'informatique et, enfin, de l'audiovisuel opère une transformation radicale du secteur des télécommunications dans le monde entier. Ce livre donne un aperçu des principaux éléments de cette transformation: la numérisation, les communications intégrées à large bande, le programme communautaire RACE, la concurrence mondiale et la question fondamentale de la libéralisation.

254 pages - 17,6 x 25,0 cm - ISBN 92-825-8210-8 - N° cat. CB-PP-88-009-FR-C

Prix au Luxembourg, TVA exclue: 10,50 écus

ES, DA, DE, GR, EN, FR, IT, NL, PT

LE MARCHÉ INTÉRIEUR DE L'ÉNERGIE

Énergie en Europe - Numéro spécial

La présente communication repose sur un inventaire aussi exhaustif et transparent que possible des divers obstacles réels ou potentiels à un marché unique de l'énergie.

64 pages - 21 x 29,7 cm - ISBN 92-825-8503-4 - N° cat. CB-PP-88-010-FR-C

Prix au Luxembourg, TVA exclue: 12,70 écus

ES, DA, DE, GR, EN, FR, IT, NL, PT

L'ORDRE JURIDIQUE COMMUNAUTAIRE

Quatrième édition revue et mise à jour

par Jean-Victor Louis.

Cet ouvrage vise à permettre de se familiariser en peu de temps avec les caractéristiques principales de la construction d'un ordre juridique communautaire. Son langage est accessible au non-juriste, mais son information précise et son esprit critique permettent également aux juristes de disposer d'un ouvrage de référence.

195 pages - 17,6 x 25 cm - ISBN 92-825-8886-6 - N° cat. CB-PP-88-016-FR-C

Prix au Luxembourg, TVA exclue: 10,50 écus

ES, DA, DE, GR, EN, FR, IT, NL, PT

BON DE COMMANDE À ENVOYER À:
Office des publications officielles des Communautés européennes
2 rue Mercier, L-2985 LUXEMBOURG

Veuillez m'envoyer les ouvrages cochés ci-dessus

Nom:

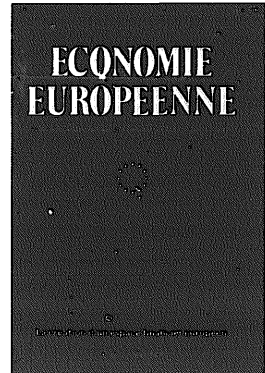
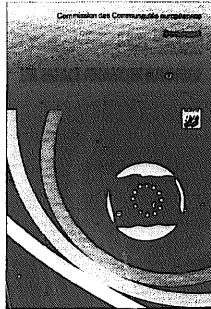
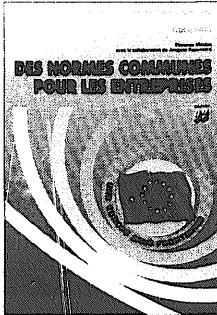
Adresse:

Tél.:

Date: Signature:



**OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
Luxembourg**



DES NORMES COMMUNES POUR LES ENTREPRISES

par Florence Nicolas avec la collaboration de Jacques Repussard.

L'objet de cet ouvrage est d'abord d'exposer les fonctionnements du système européen de normalisation, les moyens dont il dispose, son insertion dans les institutions de la Communauté, ses interfaces avec les mécanismes nationaux et mondiaux. Il s'agit aussi de fournir, à travers des exemples concrets, un mode d'emploi de la normalisation européenne.

79 pages - 17,6 × 25,0 cm - ISBN 92-825-8555-7 - N° cat. CB-PP-88-A01-FR-C

Prix au Luxembourg, TVA exclue: 9 écus

ES, DA, DE, GR, EN, FR, IT, NL, PT

UN ESPACE FINANCIER EUROPÉEN

par Dominique Servais.

Le grand marché intérieur ne se conçoit pas sans une dimension financière: les capitaux et les services financiers doivent pouvoir circuler librement. Malgré les progrès accomplis jusqu'à présent en ce domaine, le chemin à parcourir est encore long.

57 pages - 17,6 × 25,0 cm - ISBN 92-825-8573-5 - N° cat. CB-PP-88-C03-FR-C

Prix au Luxembourg, TVA exclue: 6 écus

ES, DA, DE, GR, EN, FR, IT, NL, PT

CRÉATION D'UN ESPACE FINANCIER EUROPÉEN

L'objet de cette publication est de présenter les principales étapes de la réflexion ayant conduit la Commission à présenter ses propositions ainsi que la motivation et le dispositif de celles-ci.

323 pages - 17,6 × 25,0 cm - ISBN 92-825-8191-8 - N° cat. CB-PP-88-B03-FR-C

Prix au Luxembourg, TVA exclue: 16 écus

ES, DA, DE, GR, EN, FR, IT, NL, PT

**BON DE COMMANDE À ENVOYER À:
Office des publications officielles des Communautés européennes
2 rue Mercier, L-2985 LUXEMBOURG**

Veuillez m'envoyer les ouvrages cochés ci-dessus

Nom:

Adresse:

..... Tél.:

Date: Signature: